



Déclaration préalable au CSE du 10 décembre 2009



Lycée : une réforme sans histoire ?

Monsieur Le Ministre,

Vous étiez attendu, vous êtes là... On aurait aimé vous voir présent lors du débat sur le bilan de rentrée au CSE, il est vrai qu'il n'a pas eu lieu ou qu'il n'a plus lieu dans cette vénérable enceinte. La conférence de presse sans faute (à part d'orthographe...), la visite médiatique des rayons de supermarché ou le tour de France des lycées, ne font pas un dialogue social sérieux, au mieux de la communication à usage immédiat...

La CGT, première confédération syndicale française dans les élections professionnelles tient son congrès. Mais elle a, avec ses syndicats de l'Éducation nationale présents aujourd'hui, CGT Educ'action, UN SGPEN CGT, des questions à vous poser sur des sujets d'actualité et que vous devinez peut être...

Comment se fait-il alors qu'on fait du collège le maillon central et que certains veulent croire ou laisser croire que le socle commun de connaissances et de compétences est la réponse ultime à la difficulté scolaire..., qu'une disposition de la récente loi sur la formation professionnelle, adoptée le 6 décembre, prévoit la possibilité d'entrer en apprentissage sous statut scolaire dans un CFA (Centre de Formation d'Apprentis) dès 15 ans au lieu de 16. Bien mauvais signal pour le collège pour tous et le lycée après !

Par ailleurs, différentes mesures adoptées par cette loi tendent à modifier le Code de l'éducation en matière de missions des personnels sans débat dans l'Éducation nationale ni expression de votre part, à notre connaissance.

Si la carence d'échange au CSE sur la question stratégique de la formation professionnelle tout au long de la vie est hélas patente, il faut souligner et mettre en avant, de ce point de vue, l'initiative qui vise à faire tomber les murs sur ce sujet (et d'autres...) entre la CGT, première confédération syndicale des salariés de ce pays et la FSU, première fédération syndicale dans l'Éducation nationale à Caen, le 10 novembre.

Pour la CGT, l'éducation doit être pensée comme un continuum qui vise, de la maternelle -dès 2 ans et demi...- à l'enseignement supérieur, à la fois au développement du plus haut niveau de culture et à rendre possible une évolution des qualifications au cours de la carrière professionnelle. Cela passe par, non pas sur une vision utilitaire à courte vue de compétences éclatées, mais par une qualification solide et durable qui repose sur une culture commune, culture générale ouverte et non clivée entre les différents champs de savoirs.

Vous l'aurez compris par ce préambule, la CGT est tenante de transformations profondes du système éducatif mais dans la cohérence et la vérité. Des réformes sont nécessaires et nous appelons au changement pour permettre la réussite de tous. Cela veut dire des changements en matière de politique de recrutement, de politique sociale et fiscale !

Votre directeur de cabinet, lorsqu'il reçoit les organisations syndicales de l'Education nationale, se croit obligé de citer Lénine... pour qui : « les faits sont têtus » ! Effectivement, on peut en dresser la liste :

- réforme du rythme scolaire dans le 1^{er} degré, suppression de 2 heures de cours pour tous contre deux heures de soutien et, dans le même mouvement, de plusieurs milliers de postes de RASED,
- réforme de l'enseignement professionnel, suppression d'une année de cours pour les élèves et aussi de quelques milliers de postes d'enseignants à la fin du processus de mise en place du bac pro 3 ans,
- réforme de la formation des maîtres, remplacement d'une partie de la formation comme fonctionnaire stagiaire par des stages étudiants et, là encore, des dizaines de milliers de postes supprimés.

Votre directeur de cabinet ou Lénine... ont décidément raison : les faits sont têtus !

Lorsque l'objectif central de votre politique est de supprimer un poste de fonctionnaire sur deux, vous comprendrez que l'annonce d'une réforme du lycée, à moyen constant, fût-ce un engagement présidentiel..., ne nous suffise pas. Si d'extraordinaire le lycée était épargné, ce serait le collège qui trinquerait dans la chasse aux postes. Il n'y a, d'ailleurs, pas d'illusion à avoir. La pseudo-redistribution sous forme de 10 h 30 pour tous, mais où chacun n'est pas sûr de retrouver les moyens nécessaires, en particulier dans les disciplines expérimentales.

Avant de mettre en place un accompagnement individualisé, encore faut-il pouvoir assurer les conditions (effectifs, programmes...), en matière de cours, pour permettre une pédagogie adaptée et diversifiée compte-tenu de l'hétérogénéité des classes. On est loin du compte ! Si moins d'impôts bénéficient aux plus riches, moins de cours aussi -pour les plus dotés en capital... scolaire !-. Il ne s'agit pas défendre une discipline mais des cohérences entre disciplines pour garantir la formation d'un citoyen éclairé.

De ce point de vue, la fin de l'histoire obligatoire en classe de terminal S est l'exemple même de la mesure qui exclut des savoirs, oppose artificiellement disciplines scientifiques et sciences humaines et sociales (SHS), à rebours de la réforme de la série STG qui avait introduit l'histoire géographie en terminale. On a beaucoup parlé de l'histoire, rendons justice à la géographie comme discipline scientifique et... humaine ! Penser la géographie pour tout lycéen scientifique, c'est prendre en compte la réalité de l'évolution des exigences de cette matière dans l'enseignement supérieur pour la géomorphologie, la géographie physique, la climatologie, l'aménagement du territoire. Le seul argument ne peut pas être l'alourdissement horaire de l'élève lorsqu'on ne dit rien du rythme annuel, hebdomadaire ou même journalier des jeunes au lycée, du travail demandé à la maison et des conditions de travail dans les établissements (CDI, salles informatiques...).

Enfin, *last but not least*, la désignation et le fonctionnement du Conseil pédagogique sont l'exemple même d'une démarche de sommet où l'injonction vient du chef d'établissement qui détient les pleins pouvoirs, quel que soit le vote au Conseil d'administration de l'établissement.

Donc, ni la méthode (communication volontairement tardive des textes réglementaires, ni le calendrier (mise en œuvre l'an prochain sans connaître ni les programmes, les modalités d'évaluation au bac – coefficients, épreuves anticipées-) ne peuvent être acceptables, sauf à vous signer un chèque en blanc.

La CGT défend le changement, la réforme de progrès et non l'aventure qui se ferait au dépend des élèves et de leur avenir. Vous avez évoqué dans votre discours la priorité à l'orientation. Seriez-vous capable de citer le nombre de postes de conseillers d'orientation psychologues (COP) créés ces trois dernières années. Votre chiffre permettra de mesurer votre ambition¹.

Là encore, votre directeur de cabinet qui cite Lénine... a raison : les faits sont têtus !

Philippe Péchoux,
pour la CGT Educ'action et la confédération CGT

¹ Le Ministre est parti sans répondre à la question : 50 postes seulement à l'externe, chiffre reconduit à la session 2010...